

QUOTIENT
FAMILIAL

ET

TARIFS
MUNICIPAUX

2015





Depuis longtemps, la Ville de Villetaneuse a fait le choix de mettre en place un quotient familial déclenchant des tarifs progressifs, afin de faciliter l'égal accès de tous les habitants, quelle que soit leur situation sociale, aux services publics locaux.

Aujourd'hui, la Ville a décidé de moderniser sa politique tarifaire avec un nouveau quotient familial qui permet de faire progresser l'égalité de tous les usagers devant le service public, tout en simplifiant les démarches. Ainsi, à Villetaneuse, nous faisons le choix de poursuivre une politique de justice sociale et de solidarité, afin de toujours mieux répondre à vos besoins. Ce petit fascicule explique le fonctionnement du quotient familial et vous communique les principaux tarifs municipaux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

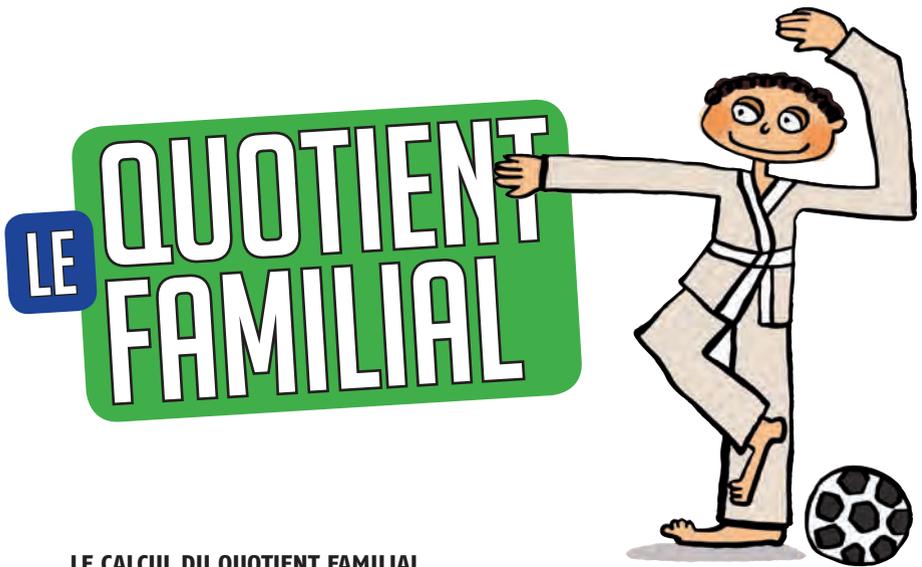
Carinne Juste,
Maire de Villetaneuse
Janvier 2015



MISE EN PAGE
Erwann Quéré
Service Communication
Illustrations
Shimell
IMPRESSION
RAS



VOTRE CONTACT
Régie centrale
1^{er} étage de la mairie
1 place de l'Hôtel de ville
93430 Villetaneuse
Tél : 01 49 40 75 97



LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour accéder aux activités proposées par la ville de Villetaneuse et à permettre au plus grand nombre d'en profiter, les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Celui-ci est établi par le service Enseignement-Restauration selon les ressources de la famille.

Le quotient familial est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Votre quotient familial est calculé selon la formule suivante :

*Votre revenu fiscal de référence (RFR) mensuel **

Nombre de personnes à charge

=

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

** Votre revenu fiscal de référence (RFR) mensuel : celui qui est indiqué sur votre dernier avis d'imposition est annuel, il faut donc le diviser par 12.*

A NOTER

- Quelle que soit votre tranche de quotient familial, les tarifs appliqués sont systématiquement inférieurs au coût réel de l'activité. La différence entre le coût réel et les tarifs appliqués est prise en charge par la Ville.

- Chaque personne du foyer compte pour une part y compris les enfants à charge jusqu'à leur 25 ans.

Attention : si vous ne faites pas calculer votre quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.

- Les prestations sociales ne sont plus prises en compte dans le calcul des ressources car elles pénalisent les familles à faibles revenus.

A NOTER

- Afin d'éviter les écarts au passage de tranches de quotient familial, les tarifs varieront dans une même tranche, d'un tarif minimum à un tarif maximum. Le tarif maximum d'une tranche sera le tarif minimum de la tranche suivante, supprimant ainsi les « effets de seuil ».
- Les foyers monoparentaux bénéficient d'un abattement dégressif de 35% sur leur quotient familial.

LES PIÈCES À FOURNIR

La copie recto-verso de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2014 (revenus 2013), téléchargeable sur le site www.impots.gouv.fr



Les nouvelles tranches du quotient familial pour l'année 2015

TRANCHES	MONTANTS NETS EN EUROS
1	0 à 252 euros
2	De 252.01 à 399 euros
3	De 399.01 à 524 euros
4	De 524.01 à 664 euros
5	De 664.01 à 812 euros
6	De 812.01 à 1010 euros
7	De 1010.01 à 1208 euros
8	De 1208.01 à 1700 euros et +

LES TARIFS MUNICIPALS

NOUVEAU !

Le prix de la restauration scolaire va baisser pour la grande majorité des familles.



DANS LES CANTINES...

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	RESTAURATION	
	DANS LES ÉCOLES	AU PÔLE SÉNIORS
1	1,00 euro	1,00 euro
2	1,00 à 3,00 euros €	1,00 à 3,00 euros
3	3,00 à 3,60 euros	3,00 à 3,60 euros
4	3,60 à 4,00 euros	3,60 à 4,00 euros
5	4,00 à 4,20 euros €	4,00 à 4,20 euros
6	4,20 à 4,50 euros	4,20 à 4,50 euros €
7	4,50 à 4,75 euros €	4,50 à 4,75 euros
8	4,75 à 6,00 euros €	4,75 à 6,00 euros €

DANS LES CENTRES DE LOISIRS...

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (3-11 ANS)	
	TARIF JOURNÉE (VACANCES SCOLAIRES)	TARIF 1/2 JOURNÉE (MERCREDI)
1	2,00 euros	1,00 euro
2	2,00 à 2,50 euros €	1,00 à 1,80 euros
3	2,50 à 3,00 euros €	1,80 à 2,60 euros
4	3,00 à 3,50 euros €	2,60 à 3,20 euros €
5	3,50 à 4,00 euros	3,20 à 3,60 euros €
6	4,00 à 4,50 euros	3,60 à 4,20 euros €
7	4,50 à 5,00 euros	4,20 à 4,60 euros €
8	5,00 à 6,00 euros €	4,60 à 5,20 euros

NOUVEAU !

Le prix du goûter du centre de loisirs est désormais inclus dans le tarif de la demi-journée ou de la journée de centre de loisirs.

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE...

TRANCHES	ACCUEILS PÉRI-SCOLAIRES
	FORFAIT HEBDOMADAIRE
1	2 à 3 euros
2	3 à 4 euros
3	4 à 5 euros
4	5 à 6 euros
5	6 à 7 euros
6	7 à 8 euros €
7	8 à 9 euros €
8	9 à 10 euros €



À L'ÉTUDE ! Précédemment, ce tarif n'était calculé selon les ressources.

TRANCHES	ÉTUDES SURVEILLÉES
	FORFAIT MENSUEL
1	20 euros
2	20 à 21 euros €
3	21 à 22 euros €
4	22 à 23 euros €
5	23 à 25 euros €
6	25 à 27 euros €
7	27 à 30 euros €
8	30 à 32 euros €



NOUVEAU ! Pour les familles souhaitant laisser ponctuellement leurs enfants à l'étude, il sera également possible d'acheter des tickets pré-payés au tarif unique de 2,50 euros.

NOUVEAU ! Un tarif couplé pour les élèves suivant un cursus de formation musicale + instrument ou chant.

DU CÔTÉ DES ACTIVITÉS CULTURELLES...

TRANCHES	CENTRE D'INITIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE		
	TARIFICATION MENSUELLE DANSE	TARIFICATION MENSUELLE MUSIQUE	TARIF «COUPLÉ» FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT OU CHORALE
1	5,00 à 6,00 euros	5,50 à 7,00 euros	8,50 à 10,50 euros
2	6,00 à 10,00 euros	7,00 à 11,50 euros	10,50 à 17,50 euros
3	10,00 à 15,00 euros	11,50 à 17,50 euros	17,50 à 26,50 euros
4	15,00 à 18,00 euros	17,50 à 21,00 euros	26,50 à 31,50 euros
5	18,00 à 23,00 euros	21,00 à 27,00 euros	31,50 à 40,50 euros
6	23,00 à 27,00 euros	27,00 à 31,00 euros	40,50 à 46,50 euros
7	27,00 à 30,00 euros	31,00 à 34,50 euros	46,50 à 52,00 euros
8	30,00 à 32,00 euros	34,50 à 37,00 euros	52,00 à 55,50 euros

CENTRE DE LOISIRS JEUNESSE

Tarifs de la carte « 5 activités »

NOUVEAU !

Les tarifs des activités à la maison de quartier (centre de loisirs 11-17 ans) seront désormais calculés en fonction des ressources. Une carte de 5 activités/sorties sera en vente pour tous les ados **ayant préalablement fait leur inscription (cotisation annuelle de 5 euros).**

TRANCHES	MONTANTS NETS EN EUROS
1	10€uros
2	de 10€ à 13€uros€
3	de 13€ à 16€uros€
4	de 16 à 20€uros€
5	de 20€ à 24€uros€
6	de 24€ à 28€uros€
7	de 28€ à 32€uros€
8	de 32€ à 35€uros



LES SÉJOURS ENFANCE ET JEUNESSE

A NOTER

Afin de favoriser les séjours longs pour toutes les familles, la Ville a voté un tarif journalier plus avantageux pour les séjours de plus de 14 jours .

Nouveau ! Un tarif journalier spécifique pour les séjours organisés à la base de loisirs départementale de Champs sur Marne.

TRANCHES	SÉJOURS (MOINS DE 14 JOURS) TARIF JOURNALIER	SÉJOURS (14 JOURS ET PLUS) TARIF JOURNALIER	SÉJOURS CHAMPS-SUR-MARNE TARIF JOURNALIER
1	18 à 20€uros€	15 à 16€uros	4€uros€
2	20 à 22€uros€	16 à 18€uros	4 à 5€uros
3	22 à 25€uros€	18 à 20€uros	5 à 6€uros
4	25 à 30€uros€	20 à 22€uros€	6 à 7€uros
5	30 à 35€uros€	22 à 25€uros	7 à 8€uros€
6	35 à 40€uros€	25 à 30€uros	8 à 9€uros
7	40 à 45€uros	30 à 35€uros€	9 à 10€uros€
8	45 à 50€uros	35 à 40€uros	10 à 12€uros